

Points de repère session 3. Protéger les sols agricoles, naturels et forestiers

Coordination scientifique : Bertrand Hervieu et François Philizot

Le dépassement des limites planétaires, en termes d'érosion de la biodiversité, de cycle du phosphore et de l'azote, de cycle de l'eau douce, de changement climatique, est largement lié aux sols, à leurs usages et à leurs changements d'affectation. En France, les sols agricoles, naturels et forestiers dominent l'espace national. Comment concilier leurs fonctions écologiques, sociales et économiques ?

➤ La structure de la propriété a un impact sur les modèles agricoles

La répartition du sol agricole est toujours une source de conflictualité politique. On observe partout dans le monde depuis le XVIII^e siècle un processus de concentration du foncier agricole. Cette concentration donne lieu à des mouvements « agro-politiques ».

Spécificité française : Forte valorisation culturelle et politique de la terre agricole (physiocrates : « toute richesse vient de la terre ») et de sa propriété.

Trois temps depuis les débuts de la III^e république :

1. La République naissante noue une alliance avec les paysans. Pour « faire chausser aux paysans les sabots de la République », (Gambetta), il faut les faire accéder à la propriété. Mais pendant la III^e république, l'achat foncier siphonne les investissements, créant un gros retard en termes de modernisation.
2. Tournant important après la 2^{ème} guerre mondiale, amorcé dès Vichy puis porté par le mouvement de la jeunesse agricole catholique (JAC). L'accent est mis sur la modernisation (introduction du terme d'exploitation agricole). Le producteur prend le pas sur le propriétaire : statut du fermage ; loi d'orientation agricole de 1960, création des SAFER dotées du droit de préemption.
3. A partir des années 70 et surtout 90, on assiste au **développement des formes sociétaires** en agriculture. Le sol se répartit sous forme de parts de société. Apparues d'abord pour régler des problèmes de succession, elles autorisent la montée du capital d'acteurs industriels et financiers. Ces formes introduisent la culture de la rentabilité du capital immobilisé et une vision purement financière.

Chiffres clés

389 000 exploitations agricoles en 2020, 100 000 de moins que 10 ans auparavant.

La surface moyenne est de 70 ha (+ 50 ha en 50 ans). L'agriculture et l'élevage occupent un peu de plus de **50% du territoire métropolitain**. 9% de la SAU est exploitée en bio (12% des exploitations)

760 000 actifs dans l'agriculture (soit 580 000 eq. temps plein)

Paradoxes et difficultés :

- **Très forte hétérogénéité socio-politique** du monde agricole, qui est la CSP où l'éventail des revenus est le plus large (10% les moins riches ont un revenu négatif ; 10% les plus riches ont un revenu de l'ordre de 80 000 euros).

- Le **mouvement de concentration** des exploitations va probablement se poursuivre : ¼ des exploitants vont prendre leur retraite dans les 5 ans qui viennent. Or, l'installation coûte très cher pour les repreneurs : outre l'achat de la terre (réputée bon marché en France, mais

avec des écarts considérables : 7300 euros/ha en Aveyron contre 1 million en Champagne), il faut compter la reprise du fermage et les investissements. Aujourd'hui, les seules exploitations dont le nombre augmente sont les grandes.

- **Paradoxe : L'abstraction financière de la propriété agricole se développe alors même que le sol est de plus en plus perçu comme un patrimoine commun.**

Tous ces éléments compliquent la transition vers une agriculture agroécologique.

➤ **Comment favoriser la transformation des modèles agricoles ?**

L'agroécologie repose sur l'idée que l'augmentation de la diversité cultivée augmente massivement les services environnementaux en maintenant en moyenne la performance productive ». Elle désigne à la fois :

- Une **discipline scientifique**, qui analyse les fonctions assurées par l'écosystème sol : décomposition, disponibilité, mobilisation des nutriments ; modification du cycle de l'eau ; balance des GES.

- Des **pratiques/techniques agricoles** pour protéger les sols contre l'érosion et développer la matière organique dans les sols,

- en limitant la fréquence et la profondeur des labours ;
- en assurant une couverture végétale permanente (« faire travailler les racines plutôt que les machines »).
- en effectuant des rotations de culture (varier les cultures et les associer)
- en limitant la taille des ilots (quand ils dépassent 3ha, on observe un effondrement des chaînes trophiques).

- Un **mouvement social** nourri par une abondance d'initiatives

Il n'y a pas de « recette miracle » : importance de l'observation et de l'expérimentation.

Plusieurs leviers de transformation des pratiques agricoles ont été identifiés :

- L'enseignement agricole : très dynamique, très lié aux milieux professionnels.
- Faire de la transmission une opportunité pour la transition en favorisant l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs (rôle des SAFER, de structures régionales comme la foncière agricole d'Occitanie ou des structures d'investissement solidaire comme Terres de liens)
- Réduire la dépendance aux marchés mondiaux : recherche d'autonomie pour l'alimentation des troupeaux.
- Structurer des filières économiques du champ à l'assiette, en travaillant sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) et en développant des circuits de proximité pour assurer des débouchés à une agriculture alternative aux grandes cultures.
- Diversifier les revenus : production énergétique, séquestration du carbone, paiements pour services écosystémiques.

➤ **Forêts : elles gagnent du terrain mais leur santé se dégrade**

- **La forêt s'étend** en France : +60% en surface depuis 1900 (alimentée notamment par le flux de terres délaissées par l'agriculture et l'élevage, estimé à 20 000 ha/an), mais la France importe de la déforestation (la déforestation représente 1/6^e des émissions de GES à l'échelle de la planète)

- **Mais la santé des forêts se dégrade** sous l'effet du changement climatique : sécheresses, incendies, tempêtes, insectes, maladies : la part des arbres présentant un déficit foliaire augmente rapidement. Or la vitesse de migration des espèces d'arbre est très inférieure à la vitesse moyenne d'évolution du climat.

- La forêt rend des **services écosystémiques** majeurs : lutte contre l'érosion des sols (en particulier sur les pentes et sur les zones côtières) ; régulation du cycle de l'eau ; préservation de la biodiversité ; stockage du carbone. Les conséquences du changement climatique dégradent le puits de carbone forestier. A noter que le rôle de la forêt dans l'atteinte de la neutralité carbone est double : *stockage* du carbone + *substitution* du bois à d'autres matériaux ou énergies plus émetteurs. La SNBC prévoit une forte augmentation de l'exploitation du bois matériau et énergie, au détriment de la fonction de puits de carbone de l'écosystème forestier¹.

- La forêt est aussi un **enjeu économique** : 60% de l'accroissement net en biomasse de la forêt est récolté. La récolte de bois est en augmentation, à 75% pour la valorisation énergétique (25% bois matériau).

- Le bois-énergie est de loin la première des énergies renouvelables (36% de la production primaire d'ENR, et 63% de la chaleur renouvelable) ;

- La filière bois est sous-développée en France : elle représente un des plus gros postes du déficit commercial ;

- Les différents services rendus par la forêt ne sont que très partiellement rémunérés (stockage du carbone, qualité de l'eau, aménités de loisirs...).

- La conciliation des services multiples (écologiques, économiques et sociaux) rendus par la forêt est problématique. Ses modalités d'exploitation sont fortement controversées. Les politiques qui l'encadrent sont dispersées et parfois contradictoires : importance des projets territoriaux pour mettre en cohérence les différents enjeux.

Chiffres clés : 17 Mha en métropole (**31% du territoire métropolitain**) + 8 Mha dans les DOM (Guyane)

64% de feuillus.

75% de forêts privées, 16% collectivités, 9% domaniales.

3,3 millions de propriétaires forestiers, mais 57 000 propriétaires détiennent 47% de la surface.

➤ **Espaces naturels : une protection évolutive**

Ce qu'on protège a évolué au cours du temps, selon les conceptions de la « nature » : d'abord des ressources naturelles (ex. la forêt comme réserve de chasse dès le moyen âge), puis la « nature culturelle » (préserver les grands sites), puis la nature comme écosystème (limiter les pressions sur les écosystèmes) et enfin la nature comme libre évolution autonome. On est aussi passé une approche uniquement périmétrée à une approche en réseaux des continuités écologiques (trames verte et bleue) et plus attentive à la biodiversité ordinaire.

La protection est une **affaire internationale**, au fil des sommets de la terre et des conventions internationales : ex. convention de RAMSAR sur la protection des zones humides ;

¹ <https://www.i4ce.org/publication/puits-carbone-france-realiste/>

La protection combine les outils de la politique de l'environnement et ceux de l'aménagement et de l'urbanisme. **Les modes de protection sont très variés** : ils passent par le **contrat** (ex chartes des parcs naturels régionaux), la **protection foncière** (ex. conservatoire du littoral) ; ou la **protection réglementaire** (sites classés). Au total, une trentaine de statuts existent aujourd'hui, dont 7 correspondent à une protection « forte » (où les activités humaines perturbatrices sont exclues ou fortement réduites, comme les cœurs de parcs nationaux ou les réserves naturelles nationales.)

Chiffres clés : Tous statuts confondus, 32 % des espaces terrestres sont protégés en métropole (près de 20% sont des PNR) , et 56% dans les Outre-mer². Mais seuls 1,8% du territoire national est sous protection forte, la stratégie nationale pour les aires protégées vise 10% en 2030.

Enjeux :

- **Enjeu de connaissance** : « on ne protège que ce qu'on connaît ». Il faut développer du « commun » autour des données de la nature. Cf initiative des géo-communs développée par l'IGN ou les observatoires participatifs pilotés par le Museum d'histoire naturelle.
- **Moyens accordés à la protection**. Au-delà du montant alloué par l'Etat, ses opérateurs et les collectivités territoriales (estimé en 2018 à 620 millions d'euros) – montant jugé trop faible pour être incitatif - se pose la question de la nature de ces financements : indemnisation d'une servitude ou rémunération d'un service ? Les exemples de paiements pour services écosystémiques ou les labels type AOC (permettant de valoriser le surcoût de la production dans les sites protégés) demeurent ponctuels.
- **Règles parfois peu ou mal contrôlées** ; a contrario la question de la sur-réglementation revient régulièrement.
- Il faut **dépasser l'opposition espaces protégés/non protégés**. L'approche par le paysage permet une expérience partagée, une médiation qui favorise la concertation.

² Pour un inventaire complet voir : <https://inpn.mnhn.fr>